

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 Juin 2023

Comment mener à bien mon projet de centrale photovoltaïque sur site industriel ?

Dans le cadre d'une rencontre thématique du programme assURE, le 26 juin 2023 à l'hôtel Le Récif, l'ADIR a organisé une matinée à destination des industriels afin de les informer sur le montage d'un projet de centrale photovoltaïque sur leur site.

Le parc photovoltaïque réunionnais

233 MWc*	4700*	9%*
Puissance du parc	installations	de la production électrique

La SPL Horizon Réunion a présenté le cadastre solaire : cette cartographie du potentiel solaire à l'échelle de l'île oriente habitants, entreprises et collectivités vers des acteurs du conseil et des installateurs qui peuvent les accompagner dans leur projet. Pour y accéder : <https://cadastresolaire-reunion.re/>

*Chiffres issus de l'Observatoire Energie de la Réunion, à fin 2022

L'étude de faisabilité de mon projet : une première étape essentielle

L'ADEME Océan Indien a présenté le bilan et le retour d'expériences des premières installations photovoltaïques en autoconsommation à la Réunion. L'étude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation, recommandée par l'ADEME, est le gage d'une opération de qualité pour l'industriel : de l'analyse des besoins à l'analyse économique, en passant par le dimensionnement de l'installation, son suivi et son démantèlement.

Une recommandation de l'ADEME : La mise en place d'une centrale photovoltaïque doit s'inscrire dans une démarche globale de maîtrise des consommations énergétiques du site industriel.

Quelles solutions techniques pour mon installation photovoltaïque ?

Une entreprise industrielle a le choix entre 5 types de projets pour son installation : la revente totale, la location de toiture, l'autoconsommation avec ou sans revente du surplus, ou encore l'autoconsommation collective. A étudier en fonction des besoins et contraintes de l'entreprise.

L'autoconsommation collective, qu'est-ce que c'est ?

Les communautés d'énergie permettent de produire et partager l'énergie en autoconsommation collective. L'institut Efficacity accompagne le TCO dans la mise en place de l'autoconsommation au niveau de zones d'activités économiques de l'île.

Le témoignage des industries COT et SOREBRA

L'entreprise COT, spécialisée dans la production de limonade, et l'entreprise SOREBRA, connue pour la production de la bière Fischer, ont mis en place des installations photovoltaïques en autoconsommation sur leurs sites. Sur une installation de 99,4 kWc, 97,9% de l'énergie est autoconsommée, permettant une économie annuelle de 17,7% sur la facture d'électricité.

Une infrastructure de recharge de véhicules électriques autonome en électricité, c'est possible !

GROUPE DIJOUX

Grâce au soutien de l'Europe, la Région Réunion et l'ADEME, le groupe DIJOUX a mis en place sur son site du Port une infrastructure de recharge de véhicules électriques, uniquement alimentés à l'énergie solaire et donc déconnecté du réseau électrique. Un stockage de 324 kWh et 12 bornes de recharge permettant d'alimenter les véhicules de la société.

Des aides financières mobilisables par les entreprises à la Réunion

La Région Réunion accompagne les industriels dans la mise en place d'installation photovoltaïque ou d'infrastructure de recharge de véhicules électriques à travers les fiches actions 2.2.2 et 2.2.3 du programme FEDER 2021-2027.

A travers la Subvention Investissement Outre-Mer, BPI France peut également financer les projets de centrales photovoltaïques en autoconsommation des entreprises.

A propos

L'ADIR, en tant qu'Association pour le Développement Industriel de la Réunion, anime le programme depuis sa création, avec le soutien et la collaboration de l'ADEME, de la Région Réunion et d'EDF à la Réunion.

Contact presse

Ophélie TLEMSANI - Chargée de mission environnement à l'ADIR
ophelie.tlemsani@adir.info - 0692 88 66 80